

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 mai 2026 A 20 HEURES 30



**Délibération n° 2026 05 18-04- RESSOURCES HUMAINES- Création
d'emplois non permanents pour faire face à un accroissement
temporaire d'activité**

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 09/05/2026
En exercice : 33	
Présents : 28	Affichage de la convocation : 12/05/2026
Pouvoirs : 5	
Votants : 33	Affichage du compte rendu : 22/05/2026
Présents : MALOSSE Daniel ; DEROZARD Olivier ;DUMORTIER Béatrice ; DUPLAT Gérard ; LANSON - PEYRE DE FABREGUES Anne ;BOUKACEM Safi ;ARNAUD Sandrine ;BARCET Sylvain ;DURAND Aline ;GILLET Stéphane ; COQUARD Henri ; CHAREYRE Yolande ;JULLIEN Daniel ; FERNI Fatima ; CARRET Audrey ;GILLET Rémi ;JOLY-ROSSATO Isabelle ;VERICEL Emmanuel ;PERRET Pierre ;MICHON Thomas ; CASCHERA Céline ;JULLIEN Anne ;DELISLE BUILLES Anne ; GRANDGEORGE Michel ;RAMBAUD Gerbert ;MASPER Martine ;BUFQUIN Bernard ; FAUCHEUR Virginie	
Absents ayant remis pouvoir :	
Mme CHARVOLIN Danielle donne pouvoir à M COQUARD Henri Mme RAZY Sylvie donne pouvoir à Mme DURAND Aline M NEMOZ Jean-Pierre donne pouvoir à M MICHON Thomas M OGEARD Alexis donne pouvoir à Mme DELISLE BUILLES Anne Mme ARTHUS-BERTRAND Cyrielle donne pouvoir à M RAMBAUD Gerbert	
Absents ou excusés :	

Monsieur Safi BOUKACEM est élu Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Il est proposé au conseil municipal la création des emplois non permanents pour accroissements temporaires d'activité à compter du 1^{er} septembre 2026 :

Cadres d'emploi	Quotités	Nombres de poste
Adjoint d'animation	35h	12
Adjoint technique	35h	6
Adjoint administratif	35h	2

Vu l'article L332-23 1° du code général de la fonction publique,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,

Dont le résultat est le suivant :

33 suffrages exprimés :

33 voix Pour

UNANIMITÉ des suffrages exprimés

- CRÉE** les emplois non permanents à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2026 mentionnés ci-dessus pour des accroissements temporaires d'activité ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 12 mois maximum sur une période consécutive de 18 mois ;
- DIT QUE** la rémunération afférente est prévue aux différents comptes concernés du sous-chapitre 64, chapitre 12 du budget 2026 de la Commune.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

23.05.2026

et de la publication en mairie le

23.05.2026

Le Secrétaire,
Safi BOUKACEM

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations

Le Maire,
Daniel MALOSSE

